

## Conférence @CRIDS

### Les nouveautés en matière de services de confiance depuis la loi du 21 juillet 2016 (archivage, signature, cachet et recommandé électroniques)

Vendredi 10 février 2017, de 14 à 17h30

Fondation universitaire (salle Félicien Cattier)

La récente loi du 21 juillet 2016, en vigueur depuis le 28 septembre dernier, met en œuvre et complète le règlement n° 910/2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (règlement eIDAS). Plus précisément, un titre 2 intitulé « Certaines règles relatives au cadre juridique pour les services de confiance » est introduit dans le livre XII du Code de droit économique. Parmi les nouveautés, on relève l'adoption d'un régime spécifique pour les services d'archivage électronique, qui n'a pas été consacré au rang de service de confiance par le règlement eIDAS. On pointe aussi la possibilité de recourir à un service de recommandé hybride ou l'assimilation du cachet électronique d'une personne morale à la signature électronique de la personne physique habilitée à la représenter.

Avec la dématérialisation croissante des échanges dans les transactions économiques, les entreprises doivent s'assurer que la signature des documents, leur horodatage, leur transmission par recommandé et, enfin, leur archivage dans l'environnement numérique, respectent les exigences désormais imposées par le règlement eIDAS et la loi belge du 21 juillet 2016.

Cette conférence @CRIDS fait le point sur les nouveautés introduites par ce Digital Act, tout en donnant aux principaux acteurs économiques l'opportunité de discuter de ses forces et faiblesses dans leurs secteurs respectifs.

Elle s'adresse aux avocats, juristes d'entreprises, magistrats, chercheurs, académiques ou toute autre personne intéressée par les services de confiance et la dématérialisation des échanges.

## Programme

13h30 Accueil des participants

14h00 Introduction par la présidente de séance

*Marie Demoulin, professeure à l'Université de Montréal, professeure invitée à l'UNamur*

14h10 Panorama des principales nouveautés introduites par le Digital Act

*Hervé Jacquemin, chargé de cours à l'UNamur (CRIDS), avocat au barreau de Bruxelles*

14h30 Le point sur les règles en matière de signature et de cachet électroniques

*Jean-Benoît Hubin, assistant et chercheur au CRIDS (UNamur), avocat au barreau de Namur, juge suppléant au Tribunal de première instance de Namur.*

14h50 L'encadrement de l'archivage électronique en droit belge

*Odile Vanreck, chercheuse au CRIDS (UNamur), avocate au barreau du Brabant-Wallon*

15h10 L'évaluation de la conformité des services de confiance

*Orateur à confirmer*

15h30 Questions-réponses

15h45 Pause-café

16h00 Table ronde, avec la participation de :

**Tom Boedts**

*General Counsel - Director Legal & Risk Related Affairs au sein de la Fédération belge du secteur financier (FEBELFIN).*

**Didier Gobert**

*Conseiller-juriste au Service Public Fédéral Economique, Direction générale de la Réglementation Economique, responsable du Service droit de l'économie électronique.*

**Win Mintiens et Lex Samuel**

*QuoVadis Country Manager Belgium et QuoVadis CEO Benelux*

**Erik Peetermans**

*Juriste d'entreprise au sein de la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB), centre de compétence Droit & Entreprise.*

**Sébastien Soyez**

*Archiviste-chef de travaux aux Archives générales du Royaume, Service Préservation & Accès numériques, en charge des avis, conseils et recommandations en matière de gestion et de préservation numérique pour le secteur public.*

17h30 Fin des travaux

Renseignements et inscriptions : [www.crids.eu](http://www.crids.eu) - 081/72.52.04 – [sarah.fievet@unamur.be](mailto:sarah.fievet@unamur.be)

Tarif : 75 euros la demi-journée

OBF : 3 points